

Monsieur Epelle

N°: 1081

Marseille

12 septembre

40

LE COMMISSAIRE SPECIAL

Chef de service de la Surveillance du Territoire
à MARSEILLE

A/S
Examen de situation
d'étrangers.

à

Monsieur l'INSPECTEUR GENERAL
des services de la Surveillance du Territoire
à VICHY.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, la copie d'un état relatif à l'examen de la situation de 840 étrangers effectué à Marseille, Caserne Peroy, en collaboration avec le service des étrangers de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

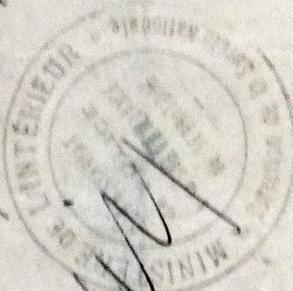
En annexe, je joins un état d'une opération de contrôle effectuée à Cassis, dans les mêmes conditions.

La population étrangère flottante de Marseille considérablement augmentée durant l'exode et après en raison du grand nombre de Consulats y existant est à peu près fixée actuellement, dans son ensemble.

Il reste l'élément juif qui est encore important et qui se livre à une activité clandestine anti-gouvernementale.

Le système de fixation avec contrôle temporaire adopté par le service des étrangers de la Préfecture permet un contrôle très strict et facilite dans une large mesure les envois dans les camps et dans les centres de rassemblements des étrangers rentrant dans les conditions d'application des instructions en vigueur pour chacune des catégories visées.

D'autres contrôles seront effectués prochainement dans d'autres centres du département.



[Handwritten signature]

*Soit transmis à M. le Préfet de B. du R.
cabinet. pour information.
Le 12.10.40
Le C. de H.*

2)

T. Waxant

Je soulignerai ici que bien peu d'étrangers sont en règle à leur arrivée à Marseille. Trop nombreux sont ceux qui ne sollicitent pas l'autorisation préfectorale pour fixer leur résidence dans les Bouches-du-Rhône, et les sésais-conduits qui leur permettent d'y arriver semblent être distribués facilement dans beaucoup d'endroits.

LE COMMISSAIRE SPECIAL

LE COMMISSAIRE SPECIAL.

Transmis à Préfet des Bouches-du-Rhône

MINISTRE DE L'INTERIEUR

LE COMMISSAIRE SPECIAL

[Handwritten notes and signatures on the right side of the page]